

# Conseil Municipal du 05 décembre 2018

Étaient présents : Jean-Paul BARITAUT, Myriam BELLOC, Sandra BOUSQUET, Jean CORBANÈSE, Philippe DELIGNE, Aude DELPEYROU, Gaëlle DELPRAT, Stéphane DENOYELLE, Francis DUSSILLOLS, Paulette LAPRIE, Yvon MARTIN, Patrick TAUZIN, Denis VIMENEY

Étaient excusés : Alice AMELIN

Secrétaire de Séance : Jean-Paul BARITAUT

*Avant d'examiner les différents points prévus à l'ordre du jour, le Maire propose au Conseil de donner la parole à un gilet jaune présent lors de l'ouverture de la séance. Ce dernier se présente comme un des représentants d'un des trois groupes en action à Langon. Il explique alors que le mouvement est né d'une volonté de redonner la parole à tous les français dans un mouvement apolitique. Si lui s'est mobilisé ce n'est pas parce qu'il était le plus touché par les difficultés mais parce qu'il n'en pouvait plus d'entendre autour de lui depuis des mois des récits de vie de gens malheureux. Il explique que les soutiens exprimés sur les groupes Facebook par des personnes sont de plus en plus nombreux et arrivent même de différents pays du monde. Une des mobilisations les plus importantes localement a été le blocage du péage car une revendication très concrète s'est formalisée contre VINCI concernant la lutte contre les prix exorbitants du parking de l'hôpital Pellegrin. Les personnes en lutte se sont cotisées pour envoyer une enveloppe de soutien à la famille de la personne décédée le 17 novembre sur un barrage. Chaque amende est également payée grâce à des cotisations générales. L'action du jour a été un vrai succès puisque la plateforme Super-U a pu être bloquée toute la journée bien qu'un camion ait essayé de forcer le barrage en faisant deux blessés. Le gilet jaune exprime un soutien au mouvement en cours à Paris considérant que la responsabilité de tout ce qui se passe est portée essentiellement par le gouvernement qui doit prendre des mesures, rétablir l'ISF, augmenter le SMIC de 15 %, réduire la CSG, etc... Des demandes ont été faites afin de rencontrer la députée mais cela a été refusé car les élus « craignent pour leur sécurité ». Il remercie le Conseil d'avoir ouvert la cour de l'école dimanche après-midi pour permettre la tenue d'une assemblée générale qui a réuni plus de 150 personnes. Les citoyens en lutte demandent de manière massive la dissolution de l'assemblée nationale, et ne sont pas satisfaits par les annonces du gouvernement cette semaine, la détermination à faire changer les choses demeure donc totale. D'ailleurs, les relations se tendent avec les forces de l'ordre, tout le monde craint une journée très dure samedi, l'attitude du gouvernement selon ce représentant constitue un réel danger, « on a peur d'un bain de sang ». Le gilet jaune conclut en affirmant que « le mouvement est historique » et que le plus positif dans ce qui se déroule depuis trois semaines c'est que tout le monde est concerné mais, plus encore, que cela « nous aura permis de nous rencontrer, de ne plus être seul ».*

## **ADOPTION COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 NOVEMBRE 2018**

A l'unanimité, le Conseil adopte le compte-rendu du Conseil Municipal du mardi 06 novembre 2018.

## **LETTRE OUVERTE AU PRESIDENT DE LA RÉPUBLIQUE**

Le Maire explique que le Bureau Municipal qui s'est réuni le mercredi 28 novembre a exprimé la volonté que le Conseil se positionne vis à vis du mouvement de lutte en cours. Après avoir envisagé la rédaction d'une motion c'est finalement une lettre ouverte adressée au Président de la République Emmanuel MACRON qui est proposée. Le Maire lit la lettre, elle est adoptée dans sa totalité et à l'unanimité puis signée immédiatement par l'ensemble des membres du Conseil présents.

[LA LETTRE SIGNÉE SERA INSÉRÉE]

## **CREATION DE POSTE DANS LE SERVICE DE RESTAURATION**

Le Maire rappelle que suite à la mutation de la cuisinière, une réflexion a été menée pour réorganiser le service de restauration et privilégier la promotion interne. L'économiste a donc été nommée cuisinière et cette nomination intervenant de manière concomitante à un avancement de grade le poste a été supprimé suite à cette progression de carrière. Il est donc nécessaire aujourd'hui d'ouvrir un nouveau poste pour pouvoir procéder à un recrutement et compléter les besoins du service et notamment pouvoir assurer les remplacements de la cuisinière lors de ces congés annuels. Rappelons en effet que le service de restauration est ouvert en continu toute l'année et fournit également des repas pour le centre de loisirs et la résidence de personnes âgées. Il est proposé que le poste soit calibré de la manière suivante : 15 heures

hebdomadaires annualisées (10h de travail effectif en période scolaire et 35h à chaque période de vacances scolaires lorsque la cuisinière sera absente). Ce projet a été soumis de manière obligatoire à l'avis du Comité Technique du centre de gestion qui a rendu un avis favorable lors de sa commission du 28 novembre. A l'unanimité le Conseil décide de créer donc un poste de titulaire à temps non complet pour un agent de restauration polyvalent.

### **DÉCISIONS MODIFICATIVES RELATIVES AUX BUDGETS ANNEXES**

Le Maire rappelle que l'exécution budgétaire de l'exercice 2018 arrive à son terme dans un mois et en conséquence, en fonction de la réalité des dépenses et des recettes annuelles, il est possible de procéder à des derniers ajustements, notamment dans les deux budgets annexes. Le virement prévu au budget annexe du service assainissement étant moins important que prévu, il est proposé de rééquilibrer cette ligne budgétaire et de réorienter les crédits vers le budget annexe de la chaufferie bois dans lequel les dépenses de fonctionnement ont été plus importantes que prévues, notamment suite à une forte consommation de bois qui était difficile à estimer. A l'unanimité le Conseil décide de modifier les budgets annexes de la façon suivante :

#### **BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT – DM 01**

##### Dépenses de fonctionnement

Chapitre 022	+ 4000€ (Dépenses imprévues)
Chapitre 023	- 4000€ (Virement à la section investissement)
Chapitre 011 – Compte 6226	+ 7550€ (Frais de missions et honoraires)

##### Recettes de fonctionnement

Chapitre 74 – Compte 747	- 7000€ (Subvention des collectivités territoriales)
Chapitre 74 – Compte 741	+ 14 550€ (Primes d'épuration)

##### Dépenses d'investissement

Chapitre 021 – Compte 21532	- 4000€ (Réseau d'assainissement)
-----------------------------	-----------------------------------

##### Recettes d'investissement

Chapitre 21	- 4000€ (Virement de la section de fonctionnement)
-------------	--

#### **BUDGET ANNEXE CHAUFFERIE – DM 04**

##### Dépenses de fonctionnement

Chapitre 11 – Compte 6061	+ 7000€ (Fournitures non stockables)
---------------------------	--------------------------------------

##### Recettes de fonctionnement

Chapitre 74 – Compte 774	+ 7000€ (Subventions exceptionnelles)
--------------------------	---------------------------------------

### **ADOPTION DE LA RÉPARTITION FINANCIÈRE DU PLAN HAUT MEGA**

Francis DUSSILLOLS informe le Conseil que le projet « Gironde Haut Mega » de couverture numérique du territoire de la CdC a été approuvé en Conseil Communautaire de la Communauté de communes du Réolais en Sud Gironde le 15 septembre 2016. Cela doit permettre d'amener la fibre optique dans chaque logement sur le territoire de la CdC. La mise en œuvre de ce programme est estimée à 5 023 668 € net public.

La répartition financière des dépenses à effectuer n'avait pas encore été décidée or la CdC a adopté le 29 novembre 2018 un principe de répartition à parts égales entre la structure communautaire et ses communes membres. **Pour la commune, cela représente donc 931€ par an entre 2019 et 2036 que la CdC prélèvera sur les allocations de compensations soit 16 758€ au total pour la construction de 789 lignes.** Le Conseil adopte donc à l'unanimité et à son tour ce principe de répartition.

Le Maire rappelle enfin que les négociations menées ont permis de faire baisser le coût de revient pour la commune de manière très conséquente puisqu'au lancement du projet il avait été évoqué un coût de plus de 140 000 euros pour la commune. Aujourd'hui ce grand investissement numérique est possible pour la commune et va répondre à de nombreux besoins exprimés au quotidien par la population qui souhaiterait par exemple pouvoir pratiquer le télétravail. Les travaux devraient commencer de manière effective mi-2020.

### **ADHÉSION AU DISPOSITIF DES CHEQUES ENERGIE**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 le dispositif du chèque énergie remplace les tarifs sociaux de gaz (TPP) et d'électricité (TSS). Il est envoyé automatiquement par les services de l'état aux personnes qui répondent

aux conditions de ressources fixées. Elles peuvent l'utiliser pour payer leurs factures d'énergie (électricité, gaz ou autres combustibles de chauffage) or depuis le début d'année plusieurs résidents du Graveyron ont sollicité la commune pour qu'elle accepte les chèques énergie pour le paiement des factures de fourniture d'énergie calorifique produite par la chaufferie bois.

Pour accepter de tels chèques le Conseil doit adhérer au dispositif. A l'unanimité le Conseil décide donc à l'unanimité d'accepter les chèques énergie pour répondre à un besoin mais précise néanmoins que cette adhésion pour nécessité administrative n'est absolument pas une approbation politique du dispositif qui reflète une nouvelle fois une vision très libérale et individualiste de l'action sociale.

### **REPORT DU BAIL SIGNÉ AVEC TDF**

Le Maire informe le Conseil que l'entreprise TDF demande à rajouter un article au bail adopté lors du Conseil du mois d'octobre. Cela concerne spécifiquement la période de commercialisation du site puisque à ce jour TDF ne dispose pas encore de l'engagement d'un opérateur. A noter en particulier le fait que la période de commercialisation débute à la signature du bail et ne pourra s'étendre au-delà de 36 mois. Suite à cette période le bail sera considéré automatiquement comme caduque. En contrepartie de cette limitation temporelle, l'entreprise s'engage à payer dès à présent 10 % du loyer prévu dès que les travaux commenceront à savoir 240 euros par an. A l'unanimité le Conseil accepte de rajouter cet article et de valider le bail proposé.

### **SUJETS DIVERS**

- **Calendrier Conseil Municipaux du premier semestre 2019** : Afin de prendre en compte les dates de dépôts pour les dossiers DETR (Dotation d'équipement pour les territoires ruraux) le Conseil fixe de la manière suivante les Conseils à venir : le mercredi 23 janvier 2019, le mercredi 06 mars 2019, le mercredi 3 avril 2019, le mercredi 15 mai 2019, le mercredi 05 juin 2019 et le mercredi 03 juillet 2019. Il est également précisé qu'un Conseil pourra être convoqué en février au besoin.
- 
- **Remerciement aux bénévoles du chantier citoyen à Louvie-Juzon** : Jean CORBANESE et le Maire souhaitent remercier chaleureusement tous les citoyens qui sont venus à Louvie-Juzon le week-end dernier. Ils remercient également le prêt de deux grands échafaudages par l'entreprise DUNOGENT. Tous ces gestes sont précieux et malgré leur discrétion ils favorisent grandement le vivre ensemble dans la commune. Un nouveau rendez-vous sera fixé l'année prochaine afin de finaliser le travail à savoir : remplacement des plafonds, peintures des portes et des radiateurs.
- 
- **Projet de maison de santé** : Le Maire rappelle que si le Conseil qui devait initialement avoir lieu hier a été déplacé c'était pour répondre à l'invitation du Sous-Préfet qui souhaitait présenter de nouveaux éléments concernant le projet de maison de santé. En effet, comme indiqué dans la lettre qu'il a adressée aux Présidents des Communautés de communes du Sud-Gironde et du Réolais en Sud-Gironde, il s'est prononcé **en faveur d'un projet à deux têtes avec une structure à Saint-Macaire intra-muros et une antenne à Saint-Pierre d'Aurillac**. Cette solution d'une bi localisation permet de ne pas dépouiller notre territoire de ses professionnels de santé puisqu'il s'avère que c'est bien la zone située entre Saint-Pierre d'Aurillac et La Réole qui apparaît comme le plus en tension en termes de besoins médicaux. Le Sous-Préfet a donc donné un mandat au Collectif de santé en lui demandant de réécrire son projet de santé en conséquence puisqu'il adopté cette solution à une très large majorité et que cela doit désormais être validé par l'Agence Régionale de Santé (ARS). De même les deux CdC sont maintenant chargées de réfléchir à la mise en œuvre du portage du bâti.